



Rapport activité 2020-2021 du SNMPMI

(Assemblée générale du SNMPMI - 27 mars 2021)

Principaux dossiers

1. Syndicalisation
2. L'intervention du SNMPMI dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : interventions auprès des pouvoirs publics, rubrique covid sur le site du Snpmpmi, audition par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur les conséquences du Covid pour les enfants, étude du SNMPMI sur les "Pratiques et réalités de la PMI et de la planification familiale à l'épreuve de l'épidémie de COVID-19"
3. Avenir de la PMI, stratégie prévention-protection enfance, Commission des 1000 premiers jours, CANA-PMI
4. Protocole coopération médecins-puéricultrices BSEM
5. Missions de la PMI à l'égard des modes d'accueil
6. Enjeux et avenir de la planification familiale
7. Dossier statutaire
8. La PMI et la protection de l'enfance
9. Comité d'interface périnatalité petite enfance de Santé publique France
10. TND et recommandations concernant les enfants « vulnérables »
11. Colloque du SNMPMI
12. Dossier Formation et DPC, partenariat CNFPT
13. Informatisation des dossiers médicaux en PMI
14. Dossier Réorganisation des services : jugement concernant le département de l'Hérault
15. Participation à diverses instances, groupes de travail et implication dans diverses initiatives :
 - Participation aux journées de l'ANECAMSP
 - Audition par la mission IGAS pédiatrie (déc. 2020)
 - Union confédérale des médecins salariés de France
 - Rencontres territoriales de la santé du CNFPT
 - Séminaires "Premiers pas"
 - Société française santé publique et CNP-SP
 - Société française de pédiatrie et CNP pédiatrie
 - Rédaction d'articles dans des revues professionnelles
 - Collectif "Construire ensemble la politique de l'enfance" (CEPE)
 - Campagne contre l'enfermement des enfants en centres de rétention
16. Fonctionnement du syndicat, Maison syndicale

1. Syndicalisation

A. La campagne de syndicalisation : une nécessité urgente pour prolonger les succès, renouveler l'action et préparer l'avenir du SNMPMI

Le SNMPMI démontre, année après année, son engagement et son dynamisme dont le présent rapport d'activité va témoigner dans ses développements ultérieurs, autour de nombreux enjeux de PMI, de santé et de société, sans compter la reconnaissance de notre action par les pouvoirs publics.

Pour autant les effectifs du syndicat continuent de baisser avec les départs en retraite qui se multiplient et leur insuffisant remplacement par des collègues plus jeunes. Alors même que l'affluence exceptionnelle au colloque 2019 avait montré l'intérêt pour nos initiatives de nombreux-ses collègues, dont ceux-celles entré-es relativement récemment en PMI.

La crise sanitaire du covid-19 ne nous a pas permis de tenir le colloque 2020 qui a dû être reporté à juin 2021. Ceci nous a également privé d'un événement propice à la syndicalisation, tout en affectant l'état des finances du syndicat.

Il est aujourd'hui indispensable, à travers une véritable « campagne de syndicalisation », de nous tourner vers l'ensemble de nos collègues, jeunes et moins jeunes, pour qu'ils adhèrent au syndicat et lui apportent de nouvelles forces vives, gage de poursuite d'un dynamisme syndical en faveur de la PMI. Il peut aussi s'agir de lever d'éventuelles appréhensions quand au geste de se syndiquer, tout en rappelant que l'adhésion au SNMPMI n'empêche nullement l'adhésion à une centrale syndicale. La plaquette de présentation du syndicat est à votre disposition au secrétariat pour y aider (téléchargeable sur le site¹), les réunions locales évoquées ci-dessous sont aussi l'occasion de rassembler les collègues intéressé-es par notre action. Nous allons travailler à la possibilité d'adhérer en ligne ce qui peut aussi faciliter la syndicalisation.

2. L'intervention du SNMPMI dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

a) Interventions auprès des pouvoirs publics :

Le SNMPMI est intervenu à de nombreuses reprises auprès des pouvoirs publics tout au long de la crise sanitaire depuis mars 2020. Ceci s'est traduit par la publication de fiches de recommandations concernant la continuité des activités de prévention incluant PMI et planification familiale, aux différentes étapes de la crise (premiers confinement et déconfinement, deuxième confinement et tout dernièrement en février 2021), cf. sur le site du syndicat, rubrique Covid-19 et services de PMI. Un dialogue régulier entre la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" et le cabinet du secrétaire d'Etat à l'enfance et la famille a eu lieu durant tout le printemps 2020 pour sensibiliser le ministère aux difficultés tant matérielles qu'organisationnelles des services de PMI.

b) Rubrique Covid-19 sur le site du SNMPMI :

Dès le 14 mars 2020, une page Covid-19 a été mise en ligne sur le site du syndicat, puis alimentée quasi quotidiennement durant toute l'année, avec de nombreuses rubriques ambitionnant d'offrir une approche multidimensionnelle de l'événement aux collègues de PMI. Cette page a suscité plus de 23 000 connexions (début mars 2021) sans compter les connexions directes sur les documents. L'initiative semble avoir été très appréciée selon les retours qui nous sont parvenus.

c) Audition par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur les conséquences du Covid pour les enfants et les adolescents :

Le SNMPMI a été auditionné dans ce cadre et a principalement développé son analyse à partir des premiers résultats de l'étude réalisée au printemps, cf. alinéa suivant. Le compte-rendu de la

¹ https://www.snmpmi.org/IMG/pdf/depliant_snmpmi_web.pdf

mission, comportant les propos du représentant du SNMPMI sont consultables sur le site de l'Assemblée Nationale².

d) Étude du SNMPMI sur les "Pratiques et réalités de la PMI et de la planification familiale à l'épreuve de l'épidémie de COVID-19" :

Le syndicat a réalisé au printemps 2020 une étude sur la place de la PMI-Planification familiale dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a généré une situation proprement extraordinaire. L'attention s'est naturellement focalisée initialement sur la réponse aux urgences en termes de soins curatifs, les soins dits "hors-covid", les soins de prévention ont été largement placés aux arrières-plans des préoccupations.

Pourtant le maintien d'une offre de soins préventifs pédiatriques, de suivi de grossesse, de planification familiale s'imposait, mais dans quelles conditions et sous quelles formes ? Très rapidement se sont fait jour des situations très disparates d'un département à l'autre, pas toujours cohérentes. Le besoin d'échanger paraissait immense mais aussi celui de savoir ce qui se passait un peu partout en France et si les services de PMI, si souvent et depuis longtemps malmenés, tenaient le coup et comment.

L'idée s'est alors imposée de tenter de saisir sur le vif comment était appréhendé cet épisode bouleversant brutalement repères et habitudes de vie par les institutions en charge des services de PMI, par les services de PMI eux même et leurs professionnels, par les enfants et les parents qui les fréquentent.

L'objet de cette étude descriptive à orientation socio-anthropologique fut de mettre en lumière certaines tendances révélées lors du confinement et du déconfinement du printemps 2020, à partir de la perception et de l'analyse des professionnels.

Résultats et analyse sur le site du SNMPMI : l'étude³ et sa synthèse⁴.

3. Avenir de la PMI, stratégie prévention-protection de l'enfance, Commission des 100 premiers jours, CANA-PMI

a) Plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" et stratégie prévention-protection de l'enfance :

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" où le SNMPMI est pleinement investi a continué son intervention auprès des pouvoirs publics : lettre au premier ministre en juillet 2020 sur trois axes : le financement de la PMI, les mesures d'amélioration statutaire, la gouvernance de la PMI⁵. Une délégation a été reçue à la suite par une conseillère de l'Elysée et un conseiller de Matignon et ces sujets font l'objet d'échanges réguliers avec le cabinet d'Adrien Taquet depuis l'automne dernier :

- Sur la gouvernance, la plate-forme a proposé d'instituer une commission nationale PMI indépendante, mais en lien avec les acteurs de la santé de l'enfant et de la famille, de la santé sexuelle, de la parentalité, de la protection de l'enfance⁶. Les formes d'un dialogue régulier entre le ministre chargé de la santé et les départements autour d'objectifs communs pour la PMI, tel que proposé par le rapport Peyron, font aussi l'objet des échanges en cours.

- Sur les enjeux statutaires et d'attractivité des métiers, nous avons revendiqué une revalorisation de la grille des médecins territoriaux pour la rapprocher de celle des praticiens hospitaliers (cf. point 6 page 4), des revalorisations concernant les autres métiers en PMI sont également à discuter dans les suites du Ségur de la santé. Le dossier est du ressort de l'interministériel et nous poussons pour un examen avec les divers ministères concernés.

- Sur le financement, le ministère met en avant la contractualisation avec les départements dans le cadre de la stratégie prévention- protection de l'enfance, devant conduire selon lui à un apport de 100 millions d'euros annuels d'ici 2021 aux départements contractualisant sur la base d'objectifs

² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/115b3703_rapport-enquete.pdf

³ https://snmpmi.org/IMG/pdf/etude_covid19-pmi_snmpmi_decembre2020_rapport_synthese.pdf

⁴ https://snmpmi.org/IMG/pdf/synthese_etude_covid19-pmi_snmpmi_decembre2020.pdf

⁵ http://www.assureravenirpmi.org/IMG/pdf/lettre_premier_ministre_assureravenirpmi_24juillet2020_vweb.pdf

⁶ http://www.assureravenirpmi.org/IMG/pdf/avis_assureravenirpmi_gouvernance_dispositif_pmi_nov2020.pdf

de taux de couverture pour les consultations, les visites à domicile, l'EPP, les BSEM notamment. La plate-forme revendique le remboursement des actes des puéricultrices et des psychologues et des financements complémentaires sur la base d'objectifs de taux de couverture pour les interventions de psychologues et psychomotriciens de PMI.

b) Commission des 1000 premiers jours :

La Commission des 1000 premiers jours a remis son rapport au ministre en septembre 2020. De nombreuses propositions recourent les missions des services de PMI qui sont pourtant très peu cités dans le rapport. La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" qui avait été auditionnée par la Commission en décembre 2019⁷ a publié une contribution⁸ suite à son rapport. Une entrevue entre l'ensemble des organismes représentant la pédiatrie et le ministre Taquet s'est tenue début décembre 2020 : les pédiatres y ont largement soutenu la PMI⁹, indiquant notamment, à propos de la proposition de maison des 1000 jours, que les centres de PMI incarnaient largement cette orientation et qu'il était souhaitable de renforcer les moyens de la PMI plutôt que créer de nouvelles structures.

c) CANA-PMI

Le CANA-PMI s'est réuni en novembre 2020 pour la première fois depuis 2 ans. Entre temps le groupe prévention enfance du CANA-PMI avait tout de même produit un guide sur l'« *Exposition aux substances chimiques dans l'environnement domestique* » qui a été diffusé aux services de PMI. Par contre le groupe "bien-être psychique" n'a plus été réuni. Lors de la réunion de novembre plusieurs sujets ont été abordés, en particulier les retours d'expérience concernant la crise du Covid-19. À cette occasion a été rappelée la non visibilité des services de PMI, l'absence de toute liste des contacts avec ces services sur le site du ministère et de l'ADF malgré des demandes en ce sens, la difficulté découlant de l'assimilation entre PMI et protection de l'enfance par certaines collectivités, l'hétérogénéité des projets des départements participant à la contractualisation notamment concernant leur volonté ou non de créer des postes affectés aux objectifs prioritaires... Les représentants de l'ADF et du ministère ont paru à l'écoute de ces questions, mais avec quelles suites ?

4. Protocole de coopération médecins-puéricultrices pour la réalisation des bilans de santé en école maternelle (BSEM)

A la demande du Comité National des Coopérations Inter Professionnelles et de la Direction Générale de la Santé un groupe de travail alliant des représentant.es du SNMPMI et de l'Association nationale des puéricultrices (ANPDE) est en charge de l'élaboration d'un protocole national de coopération « Réalisation du bilan de santé des enfants âgés de 3 à 4 ans en école maternelle (BSEM) par l'infirmier puériculteur de PMI dans le cadre de l'équipe pluri professionnelle de PMI [ou par délégation du médecin]

Ce travail est en cours en lien avec la DGS et la DGOS. Nous cherchons à concilier la délégation de tâches aux puéricultrices avec le maintien de la responsabilité et de l'intervention du médecin lorsque cela s'avère nécessaire pour la santé et le développement de l'enfant, en préservant une pratique de coopération d'équipe médecin-puéricultrice.

La perspective est de donner un cadre précis et harmonisé à cette mission des services de PMI, d'élargir la proportion des enfants bénéficiant de ce bilan grâce à une meilleure reconnaissance (y compris financière) de l'engagement des puéricultrices dans un contexte de raréfaction des temps médicaux.

⁷ http://www.assureravenirpmi.org/IMG/pdf/audition_plateforme_assureravenirpmi_commission_1000_jours_19dec2019.pdf

⁸ http://www.assureravenirpmi.org/IMG/pdf/contribution_rapport_commission_1000jours_plateforme_assureravenirpmi_sept2020.pdf

⁹ https://snmpmi.org/IMG/pdf/courrier_pediatres_reaction_rapport_1000_jours_201120.pdf

5. Missions de la PMI à l'égard des modes d'accueil

Les textes en cours de finalisation sur la réforme des modes d'accueil vont impacter les missions de la PMI : possibilité de transfert de tout ou partie des avis pour l'ouverture des modes d'accueil collectif à la CAF à titre expérimental, critères concernant les modes d'accueil collectifs comme individuels très assouplis... Le SNMPMI s'est exprimé directement et dans le cadre de sa participation au collectif "Pas de bébés à la consigne", en portant des propositions alternatives sur de nombreux points de la réforme¹⁰.

D'autre part le syndicat a été concerté par la DGCS autour de la rédaction du guide covid-19 modes d'accueil à l'occasion du déconfinement en mai 2020. Il a publié un communiqué en date du 11 mai 2020 "*Après le 11 mai conjuguer la sécurité sanitaire avec tous les besoins fondamentaux des tout petits dans les modes d'accueil*"¹¹.

Enfin, Adrien Tacquet a réuni à partir du début du mois de novembre 2020 le mercredi tous des acteurs de l'accueil individuel et collectif du jeune enfant ainsi que des représentants de gestionnaires, des professionnels de la CNAF, le HCFEA, le SNMPMI, etc. L'idée était de rassembler l'ensemble des acteurs, écouter leurs difficultés durant cette crise sanitaire et proposer des réponses rapidement face à une crise sanitaire difficile. Ces réunions de 1h 30 en visio conférences se sont tenues tous les quinze jours. Les questions des professionnels de l'accueil (gestionnaires mais aussi EJE puéricultrices assistantes maternelles ...) portaient sur le chômage partiel, la simplification des attestations, les masques... beaucoup de lassitude, d'anxiété et de crainte d'un retour à l'hygiénisme dans le secteur Petite Enfance ont marqué ces rencontres.

6. Point sur la mission « planification et éducation familiale – PEF »

a) Ce qu'a révélé le vacarme et le brouhaha de la crise sanitaire :

- En premier lieu, la séparation entre les activités PMI et celles de la PEF dans les fiches produites par le Ministère des Solidarités et de la Santé :
 - Celle du 24 mars 2020 relative à la continuité des missions de protection maternelle et infantile ET planification
 - Celle du 23 novembre 2020 inscrivant les CPEF au côté des services départementaux de PMI et avec d'autres centres : CVP, CÉGIDD, CLAT, CSAPA et CAARUD.
- En second lieu, l'intérêt de la télésanté pour les activités CPEF médicales et non médicales, notamment : les entretiens et les consultations de contraception, le suivi gynécologique de prévention (dépiages...), la prise en charge des IVG médicamenteuses. Dans une vision prospective, cette expérience «forcée» sera sans doute intéressante à décortiquer pour adapter les pratiques professionnelles aux modes de communication et de relation tout particulièrement des jeunes générations.

b) Ce qui peut lever le brouillard dans lequel est plongée la mission CPEF :

- Une instance nationale-clé : le Copil Stratégie Nationale en Santé Sexuelle (Copil SNS2)
 - Ce groupe piloté par la Direction Générale de la Santé du Ministère des solidarités et de la santé, a bien pris en compte que le rapport de la Députée Michel Peyron

¹⁰ <https://snmpmi.org/Le-SNMPMI-presente-son-analyse-et-ses-propositions-sur-la-reforme-des-modes-d.html>

¹¹ https://snmpmi.org/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_snmpmi_conjuguer_s%C3%A9curit%C3%A9_sanitaire_et_besoins_fondamentaux_tout_petits_11mai2020.pdf

relatif aux PMI n'avait pas traité et résolu la question des CPEF. Il a aussi entendu l'attente des équipes CPEF d'une étude spécifique dédiée à leur mission. Une demande de rapport complémentaire sur les CPEF et une réflexion de lettre de mission sont en projet et ce, en lien avec l'Assemblée des Départements de France. Le cabinet d'Adrien Taquet a également manifesté son intérêt pour une telle initiative.

- Des journées techniques dédiées aux professionnelles des CPEF :
 - Les journées « virtuelles » SPILF/SFLS/SPF les 30 et 31 mars 2021 avec une salle virtuelle consacrée à la PEF le mercredi 31 mars 2021 de 15 h 15 à 17 h 35, avec pour thématiques : prise en charge et personnes mineures : de l'accueil aux soins, articulation CeGIDD et CPEF, le consentement : une question e conseil conjugal et familial.
 - Les rencontres nationales de la PEF organisées par le CNFPT le 7 et 8 décembre 2021 et projetées sous 2 formats : distancié ou présentiel. Le fil conducteur repose sur ce questionnement gigogne : quel sera le CPEF de demain au regard de ses racines passées et à l'aune du présent, piste d'élan pour son futur ?

c) Ce qui mobilise les compétences prénatales et PEF dans le cadre de la représentation du SNMPMI :

- Participation au groupe de travail relatif aux violences gynécologiques et obstétricales mis en place en 2020 et piloté par le secrétariat d'Etat chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes.

7. Dossier statutaire

Comme indiqué précédemment, nous revendiquons, dans le cadre des travaux sur l'attractivité des métiers de PMI une revalorisation du statut de médecin territorial. Nous avons demandé :

- un niveau indiciaire de début de carrière approchant celui des PH avec un échelon initial brut = 1015 \Rightarrow IM = 830 \Rightarrow rémunération brute = 3884,40 €,
- un niveau indiciaire de fin de carrière au moins équivalent au milieu de carrière des PH avec un échelon terminal = Hors échelle D3 \Rightarrow rémunération brute = 5993,43 €,
- un déroulement de carrière linéaire sur la base d'un seul grade ou de deux grades sans quota ni ratio d'avancement,
- une durée d'avancement d'échelon de 3 ans maximum entre les échelons.

Nous sommes maintenant dans l'attente de discussions en interministériel.

8. La PMI et la protection de l'enfance

a) CNPE

Le SNMPMI assure une présence aux réunions plénières du CNPE mais n'est plus engagé au sein de groupes de travail.

La gouvernance de cette instance est appelée à évoluer, le CNPE a été renouvelé dans sa composition actuelle pour une année intermédiaire. En effet une réflexion est engagée pour créer un GIP « sur la prévention et la protection de l'enfance » paritaire entre l'Etat et les départements, regroupant le CNPE, l'AFA, le CNAOP, et le GIPED.

Lors de l'AG de janvier 2020, Adrien Taquet a par ailleurs nommé comme vice-président pour cette année intermédiaire, l'ancien PCD et sénateur de Pyrénées atlantiques Mr Georges Labazee.

Celui-ci a alerté le ministre en mars 2020 des conséquences en PE de la crise COVID et sollicité des mesures complémentaires auxquelles le ministre a répondu par retour de courrier.

Seuls deux groupes de travail ont été conduits cette année : la commission adoption et la commission adaptation des interventions en PE aux besoins de l'enfant traitant de trois thèmes : avis sur le placement à domicile, accompagnement des jeunes majeurs et normes d'encadrement dans les lieux d'accueil.

Lors de l'assemblée plénière de novembre 2020 des avis ont été rendus sur les normes d'encadrement, un rapport sur les effets de la crise COVID en PE, une contribution du CNPE à la préfiguration du GIP prévention et PE, un avis sur la partie réglementaire du code de justice pénale mineurs (projet plus orienté sur la répression que vers l'éducatif)

Le programme de travail de 2021 prévoit la reconduction des deux commissions de 2020 et de trois tables rondes en visioconférence sur : qui fait quoi en PE, que voulons-nous ? sur l'approche internationale de l'adoption et sur la formation des professionnels et bénévoles en PE et création d'un conseil des jeunes protégés.

b) Participation au Comité de pilotage des Assises de la protection de l'enfance

Les XIII^{ème} Assises de la protection de l'enfance devaient se tenir à Nantes les 11 et 12 juin 2020 sur la thématique de la sortie du dispositif de l'ASE à la majorité. La situation sanitaire a conduit dans un premier temps à proposer le report de ces journées à septembre 2020 puis à les annuler.

A partir de juin 2020, les échanges au cours des COPILS ont conduit à proposer la modification de la thématique pour retenir celle de la prise en compte des besoins de l'enfant et notamment du Méta-besoin de sécurité ; il est en effet apparu indispensable de prendre en compte les expériences et les vécus de la crise sanitaires sur les enfants, les familles, les professionnels participant à la protection de l'enfance.

9. Comité d'interface périnatalité petite enfance de Santé publique France

Le groupe de travail a repris après une interruption liée à la crise sanitaire. Le groupe est reconduit pour 2 ans. Quelques personnes ont rejoint le groupe, dont Sophie Marinopoulos, psychologue. Le travail, cette année, portera sur 3 axes : le rapport des 1000 jours (affiner l'expertise, diffusion au grand public,...), expertise autour de données relatives aux dépressions périnatales, développement du site « agir pour bébé » développé par Santé Publique France.

10. TND et recommandations concernant les enfants « vulnérables »

La HAS a édité ses recommandations de bonne pratique pour le repérage et l'orientation des enfants à risque de troubles du neurodéveloppement en février 2020. Ce travail auquel nous avons participé, a pour objectifs d'harmoniser les pratiques au sein des réseaux de suivi des enfants vulnérables dont nous faisons souvent partie et d'optimiser le parcours de l'enfant et de sa famille, depuis notre identification des signes d'alerte d'un TND. Ces signes d'alerte correspondent à une déviation importante de la trajectoire de développement et nécessitent une orientation vers une ou plusieurs interventions précoces et/ou une équipe de diagnostic et de prise en charge de niveau 2 (CMP CMPP CAMSP). Nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte l'environnement de l'enfant. La vulnérabilité socio-économique des parents

(absence de domicile, isolement, pauvreté...) et la vulnérabilité psychoaffective (violence conjugale, difficultés psychiatriques dans le milieu familial, maltraitance ou négligence grave de l'enfant) peuvent faire passer les enfants ayant facteurs de risque modéré dans la catégorie des enfants à haut risque de TND. La recherche des signes d'alerte demande une consultation dédiée et se fera à l'aide, entre autres outils de la grille "Repérer un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans" de la délégation interministérielle à l'autisme et aux troubles du neurodéveloppement, travail auquel nous avons également participé.

11. Colloque du SNMPMI

Le colloque 2020, sur le thème « *Quelle prévention universelle et ajustée à la vulnérabilité ?* » a dû être reporté aux 18 et 19 juin 2021 en raison de la deuxième vague de Covid-19. Après le succès du colloque 2019 qui avait réuni 430 participant-es, nous espérons pouvoir renouer avec un colloque en grande partie en présentiel, cf. plaquette et inscription sur le site¹².

Par ailleurs l'ouvrage relatant les interventions du colloque 2019 sur le thème du « *Dialogue des disciplines autour du jeune enfant* » est paru en juin 2020, cf. présentation sur le site des éditions Erès¹³.

12. Dossier Formation et DPC, partenariat CNFPT

L'Association Intersyndicale des Médecins Salariés pour la FMC (AIMSFMC) s'est réunie une fois par visioconférence en 2020. L'ANDPC a mis en place un document de traçabilité électronique permettant aux professionnels de santé d'enregistrer leurs actions de DPC effectuées en vue de la validation du parcours triennal de DPC. Or la majorité des médecins salariés (sauf ceux des centres de santé conventionnés et les médecins ayant une activité mixte) ne parviennent pas à créer un compte sur l'espace professionnel dédié de l'ANDPC et ne peuvent donc pas accéder au document de traçabilité « Mon DPC ». Les médecins salariés sont peu représentés dans les instances de l'ANDPC et sont absents du bureau du Haut Conseil du DPC. Cette instance devrait évoluer suite au rapport de la Cour des Comptes. L'évolution de la médecine (mise en place des CPTS, progression du numérique, formations pluri professionnelles ...) pourrait faire remettre en question le DPC individuel ?

13. Informatisation des dossiers médicaux en PMI

Une brochure sur l'informatisation des dossiers médicaux en PMI a été publiée sur le site du syndicat en 2016 auquel chacun.e peut se référer¹⁴. Nous préparons une enquête à venir auprès des équipes de PMI pour faire un état des lieux de l'informatisation : logiciels utilisés, aspects positifs et négatifs, respect des droits des usagers et des professionnels, etc.

14. Dossier Réorganisation des services, jugement concernant le département de l'Hérault

Le tribunal administratif a annulé le 21 juillet 2020 une réorganisation des services dans l'Hérault qui plaçait les personnels de PMI sous l'autorité de directeurs de MDS, personnels administratifs, le médecin chef de la PMI n'ayant plus d'autorité hiérarchique sur ces personnels de PMI. Cette décision du TA de Montpellier confirme l'analyse du syndicat développée depuis de nombreuses années et qui a donné lieu à la publication d'une brochure sur le sujet¹⁵.

¹² https://snmpmi.org/spip.php?page=evenement&id_article=365

¹³ <https://www.editions-eres.com/ouvrage/4602/le-dialogue-des-disciplines-autour-du-jeune-enfant>

¹⁴ https://snmpmi.org/IMG/pdf/informatisation_dossiers_sante_en_pmi_docsnmpmi_mars2016-2.pdf

¹⁵ https://www.snmpmi.org/IMG/pdf/guide_pratique_reorganisations_SNMPMI_nov2012_version_web.pdf

15. Participation à diverses instances, groupes de travail et implication dans diverses initiatives

a) Participation aux journées de l'ANECAMSP :

Les 19 et 20 novembre derniers ont eu lieu pour la première fois les Journées de l'ANECAMSP en visioconférence. Près de 200 personnes se sont connectées pour suivre en direct les interventions sur le thème "2020, nouvelle décennie pour l'action médico-sociale précoce. Parents, enfants et professionnels. Nouvelles connaissances ? Nouvelles pratiques ?" Durant ces deux jours, de nombreux témoignages de parents, de professionnels de CAMSP ont illustré les sujets abordés, du repérage précoce aux missions des CAMSP, de la présentation des PCO (souvent portées par des CAMSP) au projet START (Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires) du Pr Vincent Des Portes, projet auquel nous avons participé. Les témoignages et les apports théoriques étaient de grande qualité et la collaboration PMI/CAMSP reste totalement à l'ordre du jour. Durant ces deux jours, le virus Covid s'est invité et il a été beaucoup question du confinement et de la disparition des repères sociaux, médicaux et éducatifs si importants, de l'impact sur les aides quotidiennes isolant encore plus enfants en situation de handicap et les familles. Les CAMSP comme la PMI restent inquiets par le manque de moyens. Pourquoi ne pas avoir donné des moyens supplémentaires aux CAMSP parallèlement à la mise en place des plateformes dont la durée de prise en charge des enfants est limitée dans le temps (6 mois, possiblement reconductible une fois) ? Une action commune avec les CAMSP serait-elle opportune ?

b) Audition par la mission IGAS pédiatrie (déc. 2020) :

Nous avons été auditionnés dans le cadre de la mission IGAS sur l'organisation des soins pédiatriques. Nous avons présenté rapidement nos missions, puis avons développé les problématiques de santé de l'enfant qui nous semble prioritaires. La discussion a porté, essentiellement, sur l'articulation entre les services de PMI, les services hospitaliers, les pédiatres et généralistes libéraux. La coordination entre les acteurs, ainsi que la coordination entre les services de prévention (PMI et santé scolaire).

Nous avons fait des propositions pour mieux structurer l'offre de soin : renforcement des moyens (notamment de la PMI, de la santé scolaire et de la pédopsychiatrie), amélioration de la coordination en allant vers un service unifié (fonctionnellement) de la santé de l'enfance allant de la périnatalité à l'adolescence, amélioration de la formation à la pédiatrie préventive et sociale des médecins généralistes, renforcement de l'attractivité du métier de médecin de PMI.

c) Union confédérale des médecins salariés de France :

L'année passée n'a pas vu d'activité de l'UCMSF dans le contexte de la crise sanitaire.

d) Rencontres territoriales de la santé du CNFPT :

Les Rencontres territoriales de la santé devaient avoir lieu en septembre 2020 et ont été annulées quelques mois avant. Les 140 communications proposées pour les ateliers ont fait l'objet d'une présentation dans une série d'émissions radiophoniques « Agir ensemble pour la santé sur les territoires ». Ces émissions de 10 à 15 minutes ont été diffusées régulièrement chaque mercredi et vendredi à 14h à compter du 16 septembre sur Fréquence T, la WebRadio des agents territoriaux accessible à l'adresse <https://radio.cnfpt.fr/>

Elles visaient à mettre en partage des expériences, pratiques et réflexions sur les territoires. Le fil rouge : « Comment agir ensemble pour la santé des populations sur des territoires qui évoluent et dans cette période de grandes transitions ? ».

e) Séminaires « Premiers Pas » :

Le Cycle de séminaires « Premiers Pas » est organisé par la CNAF, France Stratégie et le HCFEA du 1 décembre 2020 à l'été 2021. Organisé autour de huit séances, le séminaire prend appui sur le développement de l'enfant et le rôle de son environnement familial et social pour dégager des lignes d'orientation possible d'une politique publique et concertée de la petite enfance. Nous sommes conviés et avons ainsi participé le 1 décembre à la première séance sur les apports théoriques justifiant l'intérêt de la puissance publique et sa contribution au développement du jeune enfant et le 15 décembre à la deuxième séance sur les repères et modèles de politiques publiques en direction de la Petite Enfance

f) Société française santé publique et CNP-SP :

- **Conseil National Professionnel de Santé Publique (CNP-SP) :** le SNMPMI est représenté au CNP-SP dans le collège des médecins territoriaux. LE CNP-SP ne s'est pas réuni en 2020. Une réunion (qui aurait dû être l'AG mais reportée faute d'avoir atteint le quorum) a eu lieu en janvier 2021. Les CNP seront financés en fonction des professionnels qu'ils représentent, probablement en fonction de la spécialité d'inscription au Conseil de l'Ordre des médecins. La question posée par le SNMPMI est de savoir si les médecins de PMI/PF auront le choix de leur CNP de rattachement et surtout si les CNP (dont le CNP-SP) proposeront et valideront des parcours de formation souhaités par les médecins de PMI/PF. Un groupe a été créé au sein du comité de coordination du SNMPMI pour interroger les autorités compétentes à ce sujet. Nous sommes intéressés à connaître des médecins de PMI qui auraient avancé dans la validation de leur DPC.

- **Société Française de Santé Publique (SFSP) :** le SNMPMI fait partie du conseil d'administration de la SFSP en tant que personne morale. Les élections du bureau sont prévues lors du CA le 18 juin 2021 et le mandat du SNMPMI arrive à échéance.

Le congrès de la SFSP « Agir en situation d'incertitudes et de controverses » est prévu du 13 au 15 octobre 2021 au Futuroscope à Poitiers. La SFSP fait appel pour constituer l'équipe éditoriale et sollicite les adhérents pour y participer. Peut-être des membres du SNPMI seraient-ils intéressés ?

La SFSP diffuse de nombreux documents scientifiques, notamment sur la crise sanitaire COVID 19, les vaccinations, les stratégies de santé publique à déployer face à la pandémie, dans le contexte de l'apparition des variants viraux, l'efficacité de la vaccination, en population, la perspective d'une immunité collective, la légitimité ou non d'un confinement généralisé, la proposition d'un contrat social pour définir la mise en œuvre de mesures différenciées selon les générations (cf. article du Lancet de membres du Conseil Scientifique COVID), partage de critiques sur l'absence de diversité de la santé publique francophone...

En résumé une grande activité de recherche et partage de savoirs de la SFSP, vigilante et attentive aux enjeux de la démocratie sanitaire. La SFSP s'est aussi engagée dans la critique du SEGUR de la santé, les conclusions de l'étude des 1000 premiers jours...

g) Société française de pédiatrie et CNP pédiatrie :

Le CNP de Pédiatrie s'est réuni 3 fois dont 2 en visioconférence. Les missions des CNP ont été précisés par décret en 2019 avec notamment la désignation d'experts et la mise en place d'un parcours triennal de DPC pour chaque spécialité. Les CNP ont reçu un financement de l'État

pour assurer le suivi de l'obligation de DPC des médecins. Toutefois les modalités et les moyens pour traiter ce très grand nombre de dossiers ne sont pas encore définies.

h) Rédaction d'articles dans des revues ou ouvrages professionnels :

Participation à l'ouvrage "Parentalités en mouvement" de l'EPE, à paraître au printemps 2021, où Pierre Suesser a rédigé un chapitre intitulé "*Prévention en santé familiale et infantile, précarité et inégalités de santé*".

i) Collectif "Construire ensemble la politique de l'enfance" (CEPE) :

Le SNMPMI reste partie-prenante du CEP-Enfance qui prépare en 2021 plusieurs initiatives :

- La publication au printemps d'un ouvrage "Exigeants pour la cause des enfants" qui regroupera les contributions d'organismes engagés dans le champ de l'enfance et exposant, dans leurs domaines respectifs, les conséquences de politiques actuelles sur la condition des enfants et leurs exigences pour améliorer leur sort. Le SNMPMI est en train de rédiger sa contribution qui sera présentée lors de l'Assemblée générale du syndicat.
- L'organisation à l'automne 2021, quelques mois avant les élections présidentielle et législatives, d'une marche pour la cause des enfants, appuyée sur les revendications développées dans l'ouvrage.

j) Campagne contre l'enfermement des enfants en centres de rétention :

Le SNMPMI est toujours partie-prenante de la campagne unitaire pour l'adoption d'une loi interdisant tout enfermement des enfants en centre de rétention, lire la lettre ouverte commune¹⁶.

16. Fonctionnement du syndicat

A. Site internet et communication du syndicat

Le site du SNMPMI (www.snmpmi.org) a reçu cette année entre 3500 et 7000 connexions par mois. Un effort exceptionnel a été réalisé depuis mars 2020 avec la mise en place et l'alimentation quasi quotidienne d'une page "*COVID 19 : des données utiles pour les services de PMI*" qui a été consultée plus de 23 000 fois en un an.

Pour rappel voici les publications des années précédentes : brochure réorganisation des services en 2012, brochure revalorisation statutaire en 2014, document sur les enjeux liés à l'informatisation des dossiers de santé en PMI en 2016 – cf. point 13 ci-dessus –, rapport d'étude sur la PMI en situation de crise Covid en 2020 – cf. point 2.d ci-dessus.

La communication du syndicat reste également assurée via la publication des actes des colloques par les éditions Erès.

B. Fonctionnement du syndicat dans les départements

Cela reste un enjeu important : il s'agit de revitaliser l'existence et la vie locale de sections du SNMPMI et de faire vivre chaque fois que nécessaire des intersyndicales sur les problèmes de la PMI dans les départements. Il est donc important que les délégué-es départementaux-ales jouent au mieux leur rôle de relais des informations syndicales auprès des collègues syndiqué-es ou non et qu'ils-elles participent à cette fin autant que possible au comité de coordination. Ce travail ainsi que la relance de sections

¹⁶ https://snmpmi.org/IMG/pdf/cp_interasso_lettre_ouverte_parlementaires_enfermement_enfants.pdf

locales peuvent être accompagnés par des membres du bureau qui viendraient animer une première réunion là où cela paraît utile, en utilisant les possibilités de la réunion en visio qui peut faciliter la disponibilité des collègues.

C. Présidence, Bureau, comité de coordination, groupes thématiques

Depuis 3 ans nous avons mis en place une co-présidence du syndicat (Maryse Bonnefoy, Cécile Garrigues, Pierre Suesser), assistée de vice-présidentes (Isabelle Arnould-Yunck, Corinne Bois, Bénédicte Caucat, Marie-Christine Colombo, Nadia Rachedi, Evelyne Wannepain), dans la perspective d'assurer à l'avenir le relais de cette fonction. Cette expérience est positive et s'est traduit par une responsabilité assumée plus collectivement pour le fonctionnement quotidien et la représentation du syndicat. Le comité de coordination se réunit chaque mois, en visio depuis les mesures liées à la crise sanitaire, avec la participation régulière de 20 à 25 collègues. Des groupes thématiques constitués ont continué de fonctionner et de produire des documents, de préparer des entrevues... (statut, préparation du colloque, informatisation, politique vaccinale, modes d'accueil, sollicitations à l'égard du syndicat pour participer à des consultations par les ministères, à des projets de recherche...) Tous les collègues qui le souhaitent sont bienvenu-es pour participer à ces travaux.

D. Secrétariat et trésorerie

Le secrétariat du SNMPMI reste assuré principalement par Nancy Grime, Colette Bauby, Sylvaine Gissinger et Marion Duval (secrétariat courant, convocations et comptes-rendus, secrétariat du colloque) en lien avec les secrétaires de la maison syndicale, Diana et Claudine. Son renforcement-renouvellement est également indispensable pour assurer un relais dans un avenir de court et moyen terme.

Il en est de même de la trésorerie assurée par Elisabeth Jude-Laffite et Marienne Rosenwald pour laquelle il est urgent d'impliquer d'autres collègues.

E. Maison syndicale

En mai 2019 a été créée l'AMSPSS (Association de la Maison syndicale pour les professionnels de santé salariés). Elle regroupe les syndicats et associations utilisant les locaux et les services du 65-67 rue d'Amsterdam. Le SNMPMI est représenté au sein de son bureau par Pierre Suesser, co-secrétaire, et Colette Bauby co-trésorière. La gestion effective de la maison syndicale a été transférée à cette Association le 1er janvier 2020. Les divers contrats (sauf un), tout ce qui concerne la gestion des trois employées (les deux secrétaires et l'employé de ménage), ainsi que le bail locatif qui vient à échéance fin juin 2020, sont maintenant gérés par l'AMSPSS. Un projet de déménagement devrait se matérialiser à l'été 2021 dans des locaux situés dans un Centre de santé, ce qui devrait permettre, à terme, des économies substantielles.

Rapport d'activité élaboré collectivement par Colette Bauby, Maryse Bonnefoy, Marie-Christine Colombo, Cécile Garrigues, Sylvaine Gissinger, Nancy Grime, Elisabeth Jude-Laffite, Nadia Rachedi, Marienne Rosenwald, Pierre Suesser, Evelyne Wannepain (mars 2021).